



REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER OPEN DE FRANCE SUPERLEAGUE



PREAMBULE (Février 2026)

Sauf dispositions contraires, le présent règlement s'applique à l'Open de France **Superleague dans la catégorie** masculine et féminine.

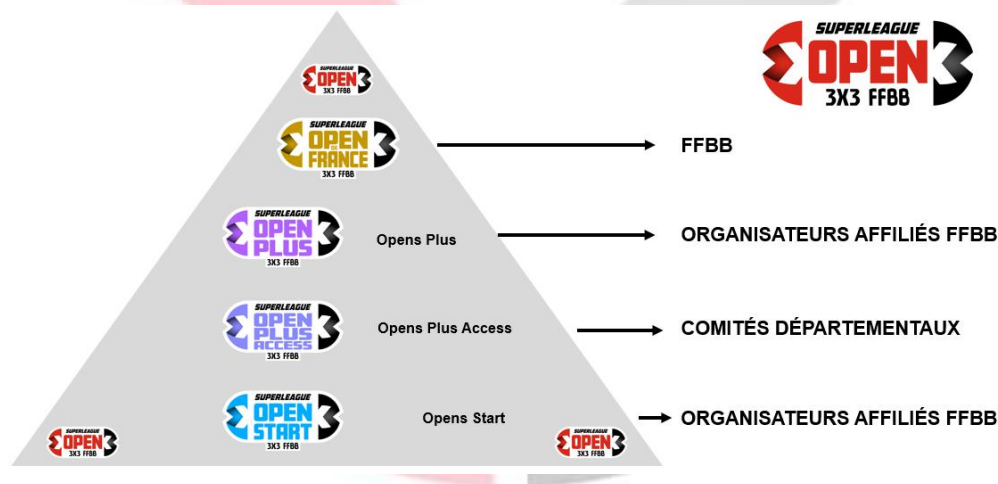
L'Open de France est une compétition de niveau national.

La Commission Fédérale 3x3 est en charge de l'organisation et du suivi de cette compétition.

Le présent règlement fixe les règles propres à cette compétition. Il est complété par les Règlements Sportifs Généraux 3x3.

ARTICLE 1 – GÉNÉRALITÉS ET INSCRIPTION (Février 2026)**1.1 Open de France Superleague**

L'Open de France est le tournoi final du circuit Superleague Open 3x3 FFBB, réunissant les équipes ayant totalisé le plus de points FFBB dans le cadre du circuit Open Plus.

**1.2 Qualification pour l'Open de France****1.2.1 Classement Superleague Open FFBB**

La qualification pour l'Open de France s'acquiert au travers du « Classement Superleague Open FFBB », des équipes à l'issue du circuit Open Plus.

Chaque équipe est classée en fonction du total des points FFBB cumulés uniquement sur le Circuit Open Plus, comme détaillé dans l'article 2.2 du règlement sportif particulier Open Plus :

Les 9 équipes ayant totalisé le plus de points sont qualifiées pour le tableau final de l'Open de France.

Les équipes classées de la 10^{ème} à la 14^{ème} place sont qualifiées pour le tournoi de qualification de l'Open de France.

1.2.2 Wilds Cards

Deux Wilds Cards FFBB sont attribuées par la Commission Fédérale 3x3.

Une Wild Card sera attribuée au tournoi de qualification. L'équipe sélectionnée sera en 6^{ème} position pour la constitution des poules (tête de série N°6).

Une Wild Card sera attribuée au tournoi final. L'équipe sélectionnée sera en 10^{ème} position pour la constitution des poules (tête de série N°10).

Toute équipe souhaitant solliciter une Wild Card doit adresser une demande motivée par mail à la Commission Fédérale 3x3 (cf3x3@ffbb.com) au plus tard le dimanche clôturant le circuit Open Plus de la Superleague Open.

1.3 Nom des équipes participantes

Les équipes qualifiées pour l'Open de France doivent obligatoirement conserver le nom d'équipe utilisé lors des étapes Open Plus auxquelles elles ont participé.

1.4 Prize Money, récompenses et concours

1.4.1 Prize Money

Un Prize Money est versé aux meilleures équipes de l'Open de France, selon la répartition suivante, pour chacune des catégories :

- 5000€ à l'équipe vainqueur
- 3000€ à l'équipe finaliste
- 500€ aux demi-finalistes
- 250€ aux quarts de finalistes

1.4.2 Récompenses

À l'issue de l'Open de France, le meilleur joueur du tournoi ainsi que la meilleure joueuse du tournoi sont désignés par le Manager d'Organisation et l'organisateur. Ils reçoivent le trophée de « MVP ».

L'organisateur peut également, s'il le souhaite, attribuer d'autres récompenses aux participants.

1.4.3 Concours

Des concours sont organisés à la discrétion de la FFBB.

ARTICLE 2 – FORMULE DE COMPÉTITION (Octobre 2021 – Octobre 2022 – Avril 2023 – **Février 2026**)**2.1 Tournoi final****Tournoi de qualification :**

Les 6 équipes qualifiées sont réparties en deux poules de 3 équipes.

Les équipes de chaque poule se rencontrent toutes une fois. A l'issue des matchs un classement est établi pour chaque poule.

Le premier de chaque poule est qualifié pour le tableau final.

L'équipe terminant 1^{ère} de la poule A sera placée tête de série 11 du tournoi final.

L'équipe terminant 2^{ème} de la poule B sera placée tête de série 12 du tournoi final.

Phase de poules :

Les 12 équipes qualifiées sont réparties en 4 poules comprenant chacune 3 équipes.

Les poules sont définies en fonction du Classement Superleague Open FFBB. Les équipes de chaque poule se rencontrent toutes une fois. A l'issue des matchs, un classement est établi pour chaque poule.

Phase finale :

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de chaque poule sont qualifiées pour les quarts de finale. Le tableau des quarts de finale est généré par l'Event Maker FIBA et ne change plus pour les demi-finales et la finale.

Les équipes qualifiées disputent ensuite les demi-finales puis la finale sur des matchs secs.

Aucun match de classement n'est effectué. Le classement final de l'Open de France est celui généré par l'Event Maker FIBA à l'issue du tournoi.

L'équipe vainqueur est désignée « Vainqueur de l'Open de France ».

2.2 Master FIBA 3x3 World Tour

L'Open de France Superleague Masculin, **sous réserve de validation par la FIBA 3x3**, est qualificatif **à une étape du 3x3 World Tour FIBA** appelée « Master », dans les conditions prévues par les règlements FIBA.

2.3 Women's Series Qualifier

L'Open de France Superleague Féminin, **sous réserve de validation par la FIBA 3x3**, est qualificatif **à une étape des FIBA 3x3 Women's Series**, dans les conditions prévues par les règlements FIBA.

ARTICLE 3
EFFECTIF D'UNE
ÉQUIPE (Février
2026)

3.1 Effectif d'une équipe pour l'Open de France

A l'issue du dernier tournoi du Circuit Open Plus, **les équipes sont classées dans le Classement Superleague Open FFBB conformément aux règles établies dans le Règlement Sportif Particulier Open Plus.**

Dans les deux (2) jours suivants la parution du classement, le capitaine de chaque équipe définit les quatre (4) joueurs(ses) qui composeront l'effectif de son équipe pour l'Open de France.

L'effectif doit respecter les règles de participation prévues par le Règlement Sportif Particulier Open Plus (**cf. article 4 du Règlement Sportif Particulier Open Plus**).

Un joueur n'ayant participé à aucun Open Plus peut participer à l'Open de France, dans la limite du respect du roster de sept (7) joueurs ou neuf (9) joueuse de l'équipe à laquelle il s'ajoute.

Le capitaine d'équipe valide ainsi la participation de son équipe et les joueurs qui la composent.

Nombre de joueur(se)s obligatoires dans l'effectif de l'équipe	Minimum	3
	Maximum	4

3.2 Remplacement pour inaptitude médicale

En cas d'impossibilité de participation d'un joueur pour inaptitude médicale, l'équipe concernée peut remplacer ce joueur par un autre joueur de sa liste, titulaire d'une licence autorisée, et sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'inaptitude du joueur.

Ce type de remplacement, doit intervenir entre la clôture de l'inscription et le début de l'Open, et ne peut être effectué que deux fois pour chaque équipe.

ARTICLE 4
REGLES DE
QUALIFICATION
(Février 2026)

Type de licences autorisées (Nombre maximum)	Socle de licence et extension Compétition	Sans limite
	Licence Superleague/Juniorleague	Sans limite
Nombre de joueur(se) bénéficiant du surclassement		Sans limite
Nombre de joueurs étrangers		Sans limite

Un joueur ne peut s'inscrire que pour le compte d'une seule équipe pour l'Open de France.

ARTICLE 5
SURCLASSEMENT
(Février 2026)

Se référer à l'article 5 des Règlements Sportifs Généraux 3x3.

ARTICLE 6 TENUES (Février 2026)	Les participants doivent obligatoirement porter les tenues fournies par la FFBB.
ARTICLE 7 OFFICIELS (Février 2026)	Les officiels sont désignés par : - Refs Elites : Commission Fédérale 3x3 - Marqueurs Elites : Commission Fédérale 3x3 - Manager d'Organisation : Commission Fédérale 3x3
ARTICLE 8 FORFAIT ET REMPLACEMENT (Octobre 2021 – Octobre 2022 – Février 2026)	En cas de forfait d'une ou plusieurs équipes, la Commission Fédérale 3x3 procède au remplacement de celles-ci en invitant les équipes classées au-delà de la 14 ^{ème} place du Classement FFBB Circuit Open Plus. L'équipe remplaçante prend, de ce fait, sa position en tant que tête de série.

ARTICLE 15 – RESERVES (Février 2026)

Pour toute réserve concernant la qualification de joueurs et/ou d'équipes à l'Open de France, une procédure est mise en place, dans les conditions suivantes :

Délai de dépôt : la réserve doit être déposée au plus tard 2 jours après la parution de la liste définitive des équipes qualifiées à l'issue du dernier tournoi du circuit Open Plus.

Modalités de dépôt : la **réserve** doit être faite par écrit courriel auprès de la fédération, **à l'attention de la Commission Fédérale 3x3 – cf3x3@ffbb.com**.

Les personnes compétentes : au minimum deux membres de la Commission **Fédérale 3x3**.

Examen de la réclamation et décision : la **réserve** est étudiée dans les 24 heures suivant son dépôt et la décision qui en découle est immédiate. Les personnes ayant déposé cette **réserve** sont informées immédiatement de cette décision.

Cette décision est insusceptible de recours interne.

